

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 janvier 2021

Délibération n° 2021-0391

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :
commune (s) : Lyon - Villeurbanne

objet: Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicats mixtes de gestion du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique

(ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2021 et signature de protocoles

financiers

service: Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021

Délibération n° 2021-0391

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s): Lyon - Villeurbanne

objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicats mixtes de gestion du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2021 et signature de protocoles financiers

service: Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En matière culturelle, la Métropole de Lyon assume une compétence relative aux enseignements artistiques, à travers un schéma métropolitain des enseignements artistiques, approuvé par délibération du Conseil n° 2017-2435 du 15 décembre 2017. Elle est membre des Syndicats mixtes de gestion du CRR de Lyon et de l'ENMDAD de Villeurbanne, et contribue à leur financement.

I - Le Syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon

Le CRR de Lyon accueille 2 533 élèves (74 % sont lyonnais, 15 % proviennent d'autres communes de la Métropole et 11 % sont domiciliés hors Métropole). L'équipe pédagogique est composée de 194 enseignants, aux côtés desquels travaillent 60 agents administratifs et techniciens. Il est implanté dans des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon sur un site principal dans le 5ème arrondissement de Lyon, et dispose de 8 antennes dans différents arrondissements de Lyon.

Au sein du CRR sont enseignés la musique (environ 2 166 élèves), la danse (environ 287 élèves) et l'art dramatique (environ 80 élèves), de la découverte à la préprofessionnalisation. Le conservatoire propose à la fois des parcours en dehors du temps scolaire, et des apprentissages intégrés au temps scolaire dans des classes à horaires aménagés, du CE2 à la terminale.

L'établissement, classé par le Ministère de la culture CRR, ambitionne de donner à chacun les moyens artistiques et techniques de construire son projet, qu'il s'agisse d'aller vers une pratique amateur autonome ou de préparer une orientation vers l'enseignement supérieur artistique.

Le CRR développe une politique de décentralisation et de proximité avec les quartiers (Maisons des jeunes et de la culture, centres sociaux, mairies d'arrondissements, établissements scolaires) et est fortement engagé auprès des structures culturelles et éducatives. Il conduit des actions de développement culturel et d'éducation artistique et a mis en place un cycle d'apprentissage expérimental (apprentissage instrumental et invention collective) au sein de son antenne du quartier des États-Unis (Lyon 8°) ciblant les élèves les plus éloignés de la pratique musicale.

Le CRR combine un ancrage fort sur son territoire, au travers de collaborations diversifiées, et une ouverture sur le monde, par de multiples partenariats régionaux, nationaux et internationaux. Il met en œuvre une saison culturelle dans le prolongement de ses activités pédagogiques.

L'établissement est géré par un Syndicat mixte de gestion dont sont membres la Ville de Lyon et la Métropole. Il percoit également des subventions de l'État.

La participation versée par la Métropole au titre de l'année 2020 s'est élevée à 1 719 907 €, celle de la Ville de Lyon à 7 380 996 € (hors mise à disposition des locaux et financement des musiciens-intervenants en milieu scolaire), pour un budget de fonctionnement global de 11 452 022 €.

II - Le syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne

L'ENMDAD accueille 1 617 élèves (66 % sont villeurbannais, 32 % proviennent d'autres communes de la Métropole, et 2 % sont domiciliés hors Métropole). L'équipe pédagogique est composée de 91 enseignants, aux côtés desquels travaillent 10 administratifs et techniciens. Il est implanté dans des locaux mis à disposition par la Ville de Villeurbanne et accueille également des élèves hors les murs, dans le cadre de partenariats avec des acteurs culturels, éducatifs et sociaux de la ville.

Au sein de l'ENMDAD sont enseignés la musique, la danse et l'art dramatique de l'éveil au niveau professionnel, soit au total l'enseignement de plus de 100 disciplines artistiques, dont l'apprentissage de plus de 50 instruments.

L'établissement, classé par le Ministère de la culture conservatoire à rayonnement départemental (CRD), ambitionne de donner à chacun les moyens artistiques et techniques de construire son projet, en formant les élèves à la pratique amateur autonome et en accompagnant celles et ceux qui envisagent de préparer une orientation vers l'enseignement supérieur artistique.

L'ENMDAD entretient de nombreux liens avec les centres sociaux et les écoles de la Ville de Villeurbanne. Des interventions sont réalisées dans plus de 50 classes villeurbannaises dont 6 orchestres à l'école et au collège. Une saison culturelle est articulée avec le projet pédagogique, et propose chaque année des spectacles et concerts, des conférences et des auditions.

L'établissement est géré par un syndicat mixte de gestion dont sont membres la Ville de Villeurbanne et la Métropole. Il perçoit également des subventions de l'État.

La participation versée par la Métropole, au titre de l'année 2020, s'est élevée à 934 804 €, celle de la Ville de Villeurbanne à 3 373 000 € (hors mise à disposition des locaux), pour un budget de fonctionnement global de 5 273 403 €.

III - Le versement d'une participation pour l'année 2021 et la signature d'un protocole financier avec les 2 syndicats mixtes

Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de participations pour l'année 2021. Les engagements des collectivités membres des syndicats sont précisés dans des protocoles financiers :

- pour le Syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne, il est proposé au Conseil d'approuver la signature d'un protocole financier pour l'année 2021, conclu entre le Syndicat mixte, la Ville de Villeurbanne et la Métropole,
- pour le Syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon, il est proposé au Conseil d'approuver la signature d'un protocole financier pour l'année 2021, conclu entre le Syndicat mixte, la Ville de Lyon et la Métropole.

Les 2 établissements font l'objet d'une attention particulière, compte tenu de certaines spécificités :

- la masse salariale de ces structures représente 91 % de leur budget avec plus de 80 % de personnels titulaires de la fonction publique territoriale,
- ils assument à la fois des missions de démocratisation de l'accès à la pratique artistique pour les habitants de leur commune d'implantation, permettent à des élèves de l'ensemble du territoire métropolitain de poursuivre un cursus pouvant mener jusqu'à la préparation à l'entrée aux établissements d'enseignement supérieur, et sont engagés dans la mise en œuvre des orientations du schéma métropolitain des enseignements artistiques 2018-2021.

Au regard de ces éléments, il est proposé de procéder pour l'année 2021 à une reconduction des participations attribuées en 2020 par la Métropole à chaque syndicat mixte. Cette année 2021 sera marquée :

- par l'engagement d'une redéfinition des projets d'établissement des 2 structures, démarche qui associera notamment la Métropole et qui vise à affirmer l'identité de l'établissement, sa place et son rôle dans son environnement territorial, social, économique et culturel, et à déterminer des objectifs prioritaires d'évolution,
- par le démarrage d'un travail de définition d'un nouveau schéma métropolitain des enseignements artistiques qui sera mis en œuvre à partir de l'année 2022.

IV - Budgets prévisionnels 2021

CRR de Lyon

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges de personnel	10 554 397	participation Ville de Lyon	7 426 996
		participation Métropole	1 719 907
		subventions IMS Ville de Lyon	892 829
charges à caractère général	628 425	subvention Ministère de la culture- Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC)	260 000
autres dépenses	130 000	produit des services	1 095 090
amortissements	232 000	autres recettes	150 000
Total	11 544 822	Total	11 544 822

ENMDAD de Villeurbanne

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges de personnel	4 696 037	participation Ville de Villeurbanne	3 373 000
		participation Métropole	934 804
charges à caractère général	557 428	subvention Ministère de la culture- DRAC	74 000
		commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)	15 000
autres dépenses	52 705	produit des services	865 000
amortissements	70 000	autres recettes	114 366
Total	5 376 170	Total	5 376 170

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer, au titre de l'année 2021 :

- une participation de 1 719 907 €, pour un budget prévisionnel de 11 544 822 € (la participation de la Métropole représente 14,9 % du budget prévisionnel du syndicat) au profit du Syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon,
- une participation de 934 804 €, pour un budget prévisionnel de 5 376 170 € (la participation de la Métropole représente 17,4 % du budget prévisionnel du syndicat) au profit du Syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) le protocole financier 2021 entre la Métropole, la Ville de Lyon et le Syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon,
- b) le versement pour l'année 2021 d'une participation de la Métropole de 1 719 907 € au Syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon,
- c) le protocole financier 2021 entre la Métropole, la Ville de Villeurbanne et le Syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne,
- d) le versement pour l'année 2021 d'une participation de la Métropole de 934 804 € au Syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer lesdits protocoles financiers et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- 3° La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 654 711 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2021 chapitre 65 opération n° 0P33O3063A.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.